

<https://enseignants.se-unesa.org/Concours-internes-2020-les-admissibles-doivent-etre-declares-admis>



Enseignants de l'Unsa

Concours internes 2020 : les admissibles doivent être déclarés admis

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : lundi 25 mai 2020

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Depuis mi-mars, les concours de recrutement sont en stand by. Le SE-Unsa dénonce fermement l'iniquité de traitement entre les candidats des concours internes et externes.

Alors que les candidats des concours externes passeront les uniques épreuves d'admissibilité écrites qui vaudront pour admission entre le 22 juin et la mi-juillet, les candidats des concours internes qui, eux, ont déjà passé les épreuves d'admissibilité, devront attendre les mois de septembre et d'octobre pour passer les épreuves d'admission.

Une organisation des concours sans cohérence

En effet, comment expliquer que certains lauréats de concours soient en poste à la rentrée et que d'autres ne le seront qu'en octobre voire en novembre ?

Pourquoi infliger aux candidats admissibles des concours internes une reprise en septembre sur un poste (que ce soit au sein ou en dehors de l'Éducation nationale) dans des conditions qui seront particulières et dégradées avec l'actuelle crise sanitaire, en parallèle de la préparation aux épreuves d'admission ?

Ce 20 mai, lors du Comité technique ministériel, l'ensemble des organisations syndicales a voté de manière unanime un vœu demandant un collectif budgétaire exceptionnel afin que les candidats admissibles aux concours internes soient déclarés admis et placés en position de stagiaire dès la rentrée 2020.

Pour le SE-Unsa, l'équité de traitement entre les différentes voies de recrutement doit rester la règle.